

30-08-2021

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS, TENUE À HUIS CLOS EN VERTU DE L'ARRÊTÉ MINISTÉRIEL 2020-004 DE LA MINISTRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX, LE 30 AOÛT 2021 À 19H, À LAQUELLE SONT PRÉSENTS PAR VIDÉOCONFÉRENCE:

Membres du conseil :

M^{me} Maryse Gouger, district n° 1;
M. Gyslain Loyer, district no 2
M. Denis Renaud, district n° 3;
M. Luc Ducharme, district n° 6;

Assistent également par vidéoconférence, M. Pierre Lépicier, président et maire suppléant, M. Jeannoé Lamontagne, directeur général/secrétaire-trésorier et Mme Marine Revol, directrice générale adjointe/secrétaire-trésorière adjointe.

La mairesse, M^{me} Audrey Boisjoly, et le conseiller, M. Sylvain Trudel, sont absents.

403-2021

Ordre du jour

Sur la proposition du conseiller Gyslain Loyer appuyée par la conseillère Maryse Gouger, il est résolu que l'ordre du jour suivant soit adopté ainsi :

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Période de questions;
3. Octroi de contrat : TP-IN04.21-2020 Contrôle des matériaux – Chemin Saint-Norbert;
4. Octroi de contrat – Fourniture de mobilier urbain – Parc Crevier;
5. Octroi de contrat - TP-IN08.31-2021- Étude faunique et floristique – Parc industriel Phase 2;
6. Approbation du cahier des charges - LO-AR01.02-2021 - Ingénierie (civil-structure) – Patinoire couverte;
7. Approbation du cahier des charges - LO-AR01.03-2021 - Ingénierie (mécanique-électricité) – Patinoire couverte;
8. Règlement 342-2017 – Sur le fonctionnement de la bibliothèque – Nouvel horaire;
9. Acceptation du cahier de charges n° TP-AV08.51-2021 - Achat de sel de déglçage en vrac 2021-2022;
10. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Point n° 2

Période de questions

Aucune question n'a été reçue de la part des citoyens et citoyennes.

404-2021

Octroi de contrat –
TP-IN04.21-2020 –
Contrôle des matériaux
- Chemin Saint-Norbert

CONSIDÉRANT QUE le contrôle qualitatif des matériaux doit être effectué pour les travaux de réfection du chemin Saint-Norbert;

CONSIDÉRANT les demandes de prix effectuées conformément au Règlement 366-2018 sur la réglementation contractuelle;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Luc Ducharme appuyée par le conseiller Gyslain Loyer, il est résolu, conformément au Règlement 366-2018 sur la gestion contractuelle, d'octroyer le contrat de contrôle des matériaux pour les travaux de réfection du chemin Saint-Norbert à l'entreprise EXP pour un montant de 47 670\$ avant taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Suite de la résolution 404-2021

Je soussigné secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

405-021

Octroi de contrat –
Fourniture de mobilier
urbain – Parc Crevier

CONSIDÉRANT la demande de prix pour l'achat de fourniture de mobilier urbain pour le parc Crevier;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Denis Renaud appuyée par la conseillère Maryse Gouger, il est résolu, conformément au Règlement 366-2018 sur la gestion contractuelle, d'octroyer le contrat à l'entreprise Tessier Récréo-Parc pour un montant de 7 018\$ avant taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je soussigné secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

406-2021

Octroi de contrat –
TP-IN08.31-2021 –
Étude faunique et floristique – Parc industriel
Phase 2

CONSIDÉRANT QU' une étude faunique et floristique doit être réalisée dans le cadre de la planification des travaux de construction de la Phase 2 du parc industriel;

CONSIDÉRANT les demandes de prix effectuées conformément au Règlement 366-2018 sur la gestion contractuelle;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Gyslain Loyer appuyée par le conseiller Luc Ducharme, il est résolu, conformément au Règlement 366-2018 sur la gestion contractuelle, d'octroyer le contrat d'étude faunique et floristique au parc Industriel, Phase 2, à l'entreprise Aménagement bio-forestier Rivest pour un montant de 3 300\$ avant taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je soussignée secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

407-2021

Approbation du
cahier de charges –
LO-AR01.02-2021 –
Ingénierie (civil-structure) – Patinoire

Suite de la résolution 407-2021

couverte

CONSIDÉRANT les besoins en services professionnels d'ingénierie (civil et structure) pour le projet de patinoire couverte réfrigérée;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Denis Renaud appuyée par la conseillère Maryse Gouger il est résolu :

1. d'accepter le cahier de charges LO-AR01.02-2021 pour les besoins en services professionnels d'ingénierie (civil et structure) pour le projet de patinoire couverte réfrigérée;
2. d'effectuer des demandes de prix.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

408-2021

Approbation du cahier de charges – LO-AR01.03-2021 – Ingénierie (mécanique-électricité) – Patinoire couverte

CONSIDÉRANT les besoins en services professionnels d'ingénierie (mécanique-électricité) pour le projet de patinoire couverte réfrigérée;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Denis Renaud appuyée par le conseiller Luc Ducharme, il est résolu :

1. d'accepter le cahier de charges n° LO-AR01.03-2021 pour les services professionnels d'ingénierie (mécanique/électricité) pour la patinoire couverte réfrigérée;
2. d'effectuer des demandes de prix.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

409-2021

Règlement 342-2017 – Sur le fonctionnement de la bibliothèque – Nouvel horaire

Le conseiller M. Gyslain Loyer donne avis de motion que lors d'une prochaine séance sera adopté le Règlement 427-2021 modifiant le Règlement 342-2017 ayant pour objet les règles relatives au fonctionnement de la bibliothèque.

Ce projet de règlement a été déposé conformément aux dispositions de l'article 445 du Code municipal du Québec.

➤ *Ce projet de règlement se trouve dans le dossier du Règlement 427-2021*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

410-2021

Acceptation du cahier
de charges
TP-AV08.51-2021 –
Achat de sel de déglacage en vrac
2021-2022

Sur la proposition du conseiller Denis Renaud appuyée par le conseiller Luc Ducharme, il est résolu :

1. d'accepter le cahier de charges n° TP-AV08.51-2021 pour l'achat de sel de déglacage en vrac;
2. de demander des soumissions par invitation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

411-2021

Levée de la séance

Sur la proposition du conseiller Gyslain Loyer, il est résolu que la présente séance soit levée à 19h14.

Pierre Lépicier
Président/maire suppléant

Jeannoé Lamontagne
Directeur général/secrétaire-trésorier

« Je, Pierre Lépicier, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».